



Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali

COMMUNIQUE N°008/2023 RELATIF A LA PROMULGATION DE LA NOUVELLE CONSTITUTION DE LA REPUBLIQUE DU MALI.

Bamako, le 25 juillet 2023: La COCEM prend acte de la promulgation de la nouvelle Constitution par le Président de la Transition. Elle invite le Gouvernement à mettre à jour le chronogramme des réformes et des élections et à diligenter le processus de relecture de la loi électorale et de ses textes connexes en vue de les adapter à la nouvelle Loi fondamentale.

Le 21 juillet 2023, la Cour Constitutionnelle a proclamé les résultats définitifs du référendum. Le Président de la Transition a promulgué la nouvelle Constitution de la 4^{ème} République du Mali à travers le décret N°2023-0401/PT-RM du 22 juillet 2023 qui a été enregistré au Journal officiel (JO) de la République du Mali.

Prenant acte, la COCEM se réjouit quant à la réalisation de cette étape nécessaire dans le cadre des réformes politiques et institutionnelles devant ouvrir la voie à la tenue des élections générales en vue du retour à l'ordre constitutionnel dans le délai imparti de la Transition.

La COCEM rappelle que, fidèle à sa mission d'observation citoyenne et non partisane des processus électoraux au Mali, elle a observé toutes les phases du processus référendaire. De la révision des listes électorales à l'environnement post-référendum en passant par la campagne, le scrutin des forces de défense et de sécurité et celui du 18 juin, la COCEM a déployé cinq cent soixante-quatre (564) dont quatre cent quatre (404) observateurs-trices fixes et cent soixante mobiles observateurs-trices mobiles sur tout le territoire national.

Ses observations et recommandations ont été largement publiées à travers des communiqués, des déclarations, la soumission de son rapport provisoire d'observation suivie des échanges avec l'Autorité Indépendante de Gestion des Elections (AIGE) sur ses analyses des résultats du scrutin bureau par bureau de vote. Elle publiera prochainement son rapport final en vue, à la fois, de partager les principales leçons et d'attirer l'attention des autorités électorales et politiques sur les principaux défis relevés au cours de ce processus référendaire.

Par ailleurs, la COCEM invite l'AIGE à publier le projet de chronogramme actualisé des réformes et des élections à venir. Cela permettra de rassurer les parties prenantes au processus électoral et de faciliter le retour à l'ordre constitutionnel dans le délai.

Elle exhorte également l'AIGE à diligenter dans les meilleurs délais le processus de relecture de la Loi électorale et de ses textes connexes pour ainsi les adapter aux dispositions de la nouvelle Constitution.

Ne doutant point de la volonté des différentes parties prenantes à trouver des solutions consensuelles en vue d'un retour rapide à l'ordre constitutionnel, la COCEM continuera à suivre attentivement la situation post-référendum et réitère sa disponibilité à contribuer aux réflexions en cours.

Contexte :

Suite à la validation du projet de Constitution, le 13 mars 2023, par le Président de la Transition, Chef de l'État, le Ministre d'État, Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD), porte-parole du Gouvernement a, dans une déclaration télévisée, annoncé la tenue du référendum le 18 juin 2023 à travers le chronogramme suivant : Convocation du collège électoral le 18 mai 2023 ; l'ouverture de campagne référendaire le 02 juin 2023 ; le vote par anticipation des forces de défense et de sécurité le 11 juin 2023 et le scrutin référendaire le 18 juin 2023.

Les résultats provisoires de ces opérations ont été proclamés par l'AIGE conformément aux dispositions de Loi Électorale. Le 21 juillet 2023, la Cour Constitutionnelle a proclamé les résultats définitifs du référendum. Le Président de la Transition, a promulgué la nouvelle Constitution de la 4^{ème} République du Mali à travers le décret N°2023-0401/PT-RM du 22 juillet 2023 qui a été enregistré au Journal officiel (JO) de la République du Mali.

A Propos de la COCEM

La Coalition pour l'Observation Citoyenne des Élections au Mali (COCEM) est une Plateforme d'Organisations nationales de la Société civile créée en mars 2018 et comprenant cinq (5) structures à savoir : *WILDAF-Mali, AMDH, JCI-Mali, RPL et SOS Démocratie*. Elle a pour objectif de contribuer au renforcement de la Démocratie au Mali à travers l'observation électorale en faveur des processus électoraux libres, crédibles, transparents et apaisés.

Contacts Presse

Madame BOUARE Bintou Founé SAMAKE, Présidente, +223 76 92 90 61, E-mail : bfsamake@cocem.ml

Andiè A. DARA, Chargé de Communication et de la Plateforme technologique +223 98 82 98 82 adara@cocem.ml

Adresse : Banankabougou SEMA Rue 612 Porte 150 Bamako, BP 1168

Téléphone : (00223) 20283276 **E-mail** : contact@cocem.ml **Site web** : www.cocem.ml

Twitter: @MaliCocem **Facebook:** <https://www.facebook.com/cocemmal> **Instagram:** malicocem